



ANNEXE N°1

CONSIGNES D'EVACUATION D'INCENDIE

Mise à jour le 26/08/2020

GENERALITE

En application de l'article R.123-11 du Code de la construction et de l'Habitation, la surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public par un service, des personnes, ou encore le signataire de la présente convention.

Le signataire de la présente convention s'engage

Pendant la présence du public à assurer un service de sécurité incendie en mettant en œuvre (et au minimum) les consignes suivantes :

- Se désignant et/ou désignant une personne comme **Organisateur** pour décider des éventuelles premières mesures de sécurité. Cela sous-entend et en présence du public, que le signataire de la présente convention et ou la (les) personne(s) désignée(s) se trouve(nt) pendant la durée de l'occupation dans l'établissement concerné.
Si l'effectif public ou l'importance de l'établissement demande des personnes supplémentaires pour assurer un service de sécurité incendie, le signataire de la présente convention devra désigner des personnes (suppléants) pouvant l'aider dans cette mission.
- L'Organisateur de sécurité devra :
 - Être vigilant et ne pas se laisser distraire à sa mission d'**Organisateur de sécurité**
 - Savoir identifier la nature des extincteurs et leurs emplacements
 - Posséder des notions à la manipulation d'extincteurs
 - Savoir identifier les organes de déclenchement de l'alarme incendie
 - Savoir manipuler les organes de déclenchement de l'alarme incendie
 - Savoir identifier le balisage de sécurité
 - S'orienter avec le balisage de sécurité
 - Savoir identifier les issues de secours (et ou portes de sorties)
 - S'orienter et orienter le public vers les issues de secours (et ou portes de sorties)
 - Savoir inviter le public à évacuer le bâtiment et assister à l'évacuation des personnes en situation de handicap
 - S'assurer que les issues de secours ne soient pas encombrées
 - S'assurer que les cheminements intérieurs et extérieurs soient libres de passage
 - Savoir identifier les moyens de coupures électrique et gaz
 - Savoir manipuler les moyens de coupures électrique et gaz
 - Savoir l'emplacement du téléphone urbain
 - Savoir et comment appeler les secours 18 – s'assurer que personne ne retourne dans l'établissement
 - Savoir accueillir les secours :
 - S'être assuré que tout le public est sorti de l'établissement
 - Identifier éventuellement l'origine du feu
 - S'être assuré de l'accès des secours à l'établissement (gestion du stationnement aux abords de l'établissement jusqu'à la voie publique)
 - Se tenir à disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs-pompiers

L'**Organisateur** de sécurité (signataire de la présente convention) reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales mentionnées sur cette annexe.
- Avoir procédé à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours
- Avoir reçu une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement

Le contrôle exercé par la collectivité ou par les commissions ou organismes de sécurité ne dégage pas les responsabilités qui incombent au signataire de la présente convention.

Bouxières aux Dames, le

Signature :

CHOISIR UN EXTINCTEUR ADAPTE AU FEU

Article R4227-29 du Code du travail « Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs »... Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité de 6 litres pour 200 m² de plancher et au moins un appareil par niveau.

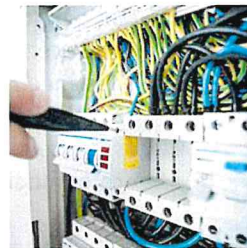
Un feu s'éteint :

- Avec un verre d'eau dans la première minute
- Avec un seau d'eau dans la deuxième minute
- Avec une tonne d'eau dans la troisième minute
- Plus on attend pour éteindre un départ d'incendie, plus les moyens de lutte du feu sont importants.

Quel extincteur pour quel type de feu ?

Il existe plusieurs types d'extincteurs, afin de contrer différentes sortes de flammes. En effet, une **classification des incendies** a été établie afin d'identifier rapidement les mesures à adopter lorsque tel ou tel cas est déclaré.

Cette classification compte trois catégories majeures **A, B et C**, pour lesquelles des extincteurs sont adaptés.



Feu de type A (Bois, tissus, papiers, plastiques, carton ...) Feu produit par des matières solides ou feux secs et braisants, combustion lente sans flammes ou rapide avec des flammes vives. Type d'extincteur : à eau, à poudre, à mousse	Feu de type B (Hydrocarbures, solvants, l'essence, alcools, graisses, huiles, peintures...) Flammes issues de liquides ou solides liquéfiables inflammables. Appelé « feu gras », brûle sans faire de brises. Ne peut donc pas couvrir comme un feu de classe A. Type d'extincteur : à eau, à poudre, à gaz, à mousse	Feu de type C (Butane, propane, l'acétylène, gaz naturel, gaz manufacturé) Feu de gaz Type d'extincteur : à poudre	Feu de type D (Poudre d'aluminium, phosphore, la poudre de magnésium, sodium, titane ...) Feux de métaux. Particulièrement dangereux puisqu'au contact de l'eau ils dégagent de l'hydrogène entraînant un haut risque d'explosion. Leur extinction est donc réservée de manière générale aux spécialistes Type d'extincteur : à poudre spéciale	Feu d'équipement électrique (Ancienne classe E) Les équipements sous tension en flammes représentent un réel danger puisqu'ils impliquent le risque d'électrocution pour celui qui tente d'éteindre l'incendie. Il est recommandé de confier leur extinction aux spécialistes. Type d'extincteur : à gaz
---	---	--	---	---

CHOIX DE L'EXTINCTEUR

Extincteur à poudre pour Feu de type ABC

Les extincteurs font partie des équipements de lutte contre les flammes permettant de stopper un début d'incendie.

Ils pulvérisent un agent extincteur qui est **de la poudre** permettant d'arrêter des feux de types ABC.

Adapté pour tous types de feux, sauf les feux de métaux.



Extincteur de type ABC

Extincteur à eau avec additif pour Feu de type A et B

L'extincteur est indispensable dans tout lieu recevant du public, afin de lutter dès le début d'incendie contre les flammes.

Ces extincteurs pulvérisent de **l'eau avec additif**.

Adaptés aux feux de classe A (feux de matières solides) classe B (feux de liquides ou solides liquéfiables).



Extincteur de type A et B

Extincteur à CO₂ pour Feu de type B et d'équipement électrique

Lors d'un début de flammes, l'extincteur représente la première solution afin de combattre l'incendie et en limiter sa propagation.

L'agent extincteur pulvérisé ici est le **dioxyde de carbone (CO₂)**.

Adapté aux feux de classe B et d'équipements électriques.



Extincteur de type B et d'équipement électrique.

ELEMENTS D'INFORMATIONS

Déclenchement de l'alarme incendie



Déclencheur manuel de l'alarme incendie

Déclencheur manuel de l'alarme incendie. Appuyer sur le centre du déclencheur manuel pour faire déclencher l'alarme incendie.

Les déclencheurs manuels sont principalement installés dans les cheminements menant aux issues de secours

Cheminement d'évacuation – Balisage de sécurité.



Cheminement d'évacuation vers



Bloc d'éclairage de sécurité

Cheminement d'évacuation

Le cheminement d'évacuation est assuré par les blocs d'éclairage de sécurité.

Les blocs d'éclairage de sécurité sont principalement installés dans les cheminements menant aux issues de secours

Ces derniers s'allument en cas de coupure de courant électrique

Repérage des extincteurs.



Afin de visualiser le positionnement des extincteurs dans l'établissement, ceux-ci sont repérés par une plaque représentant un extincteur



Coupure vanne Gaz



Coffret Vanne coupe gaz installé généralement en extérieur de l'établissement

Coupure circuit électrique.



Pictogramme électrique signalant la coupure électrique de l'établissement